NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1984/50
17 novembre 1983

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarantième session
6 février-16 mars 1984
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre datée du 7 novembre 1983, adressée au Sous-Secrétaire général chargé du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme par la Mission permanente de la République islamique d'Iran

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un document que j'ai rédigé selon les instructions du Gouvernement de la République islamique d'Iran.

Ce document a la forme d'une déclaration concernant des violations majeures et répétées du droit humanitaire international commises par le régime iraquien lors de bombardements récents de villes iraniennes. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire en sorte que cette déclaration soit traitée comme document officiel de la Commission des droits de l'homme, et qu'une copie soit distribuée en conséquence aux membres de la Commission.

(Signé) Nasrollah KAZEMI KAMYAB
Ambassadeur

GE.83-13977

Annexe

DECLARATION CONCERNANT DES VIOLATIONS REPETEES
DU DROIT HUMANITAIRE INTERNATIONAL

En Iran on en est venu à considérer les fins de semaine comme des périodes où des villes sans défense, éloignées de la zone de guerre, sont exposées à des bombardements extrêmement diaboliques et systématiques de missiles iraquiens.

Il en a été particulièrement ainsi ces dernières semaines, où les villes sans défense d'Andimeshk, Behbahan, Dezful et Masjede-Soleiman ont été victimes de bombardements extrêmement sauvages de missiles iraquiens.

Malheureusement, les organisations et les individus responsables au niveau international ont gardé un silence suspect face à de telles atrocités, semblant vouloir fermer les yeux sur des violations aussi claires du droit international non écrit et des conventions de Genève que celles commises lors des bombardements de villes et de villages sans défense.

Donc, au cours de la dernière fin de semaine, le samedi 5 novembre 1983, Andimeshk, Behbahan et Masjede-Soleiman ont subi à nouveau leur sort, qui est d'avoir été choisies de manière répétée comme victimes de lourds bombardements iraquiens, et dans ces villes le martyre ou des blessures sévères ont été infligés à 300 civils. Le nombre total des civils qui ont subi le martyre ces dernières semaines approche maintenant de 500.

Nous estimons que le respect sans préjugés et sans faiblesse du droit international est la meilleure garantie de sa viabilité aujourd'hui, et de sa reconnaissance demain.

Ainsi, au nom du Gouvernement de la République islamique d'Iran, j'appelle votre attention sur la gravité de cette situation, qui exige une condamnation claire des violations belligérantes du droit international commises par le régime iraquien. Sur cette base vous êtes invité à visiter les villes qui ont récemment été frappées par des bombardements systématiques de missiles iraquiens, et si vous le faites vous serez le bienvenu. Nous espérons beaucoup que votre visite dans ces zones aura un effet sur les organisations internationales, et les éveillera à la conscience de leurs responsabilités.

Etant donné le rythme rapide des progrès militaires des combattants musulmans iraniens, vous comprendrez que si l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés ne se décident pas aujourd'hui à agir en assumant leurs responsabilités face à des violations aussi majeures et répétées du droit humanitaire international que celles commises par le régime iraquien, demain il sera peut-être trop tard pour qu'elles puissent préserver leur honneur et leur autorité devant la nation iranienne victime, et même devant toutes les autres nations du monde, et pour que l'ONU en tant qu'organisation mérite le respect par une position impartiale en matière de droit international, dans l'intérêt de l'humanité.